

# Et si on organisait la vente contrôlée de cannabis ?

Dossier réalisé par Annick Hovine

- Trois experts – dont l'économiste Paul De Grauwe – proposent de déconnecter le marché du cannabis des réseaux criminels.
- Ils publient ce jeudi un livre qui détaille les principes de base d'un modèle réglementé de vente de cannabis.
- Où des "cannabis social clubs", cercles fermés de consommateurs, gèrent la production réservée aux membres pour leur usage personnel.

## Cannabis et dérivés

**La marijuana** se compose de feuilles séchées et émiettées qui existent en de nombreuses variétés. Elle peut être fumée (avec ou sans tabac) ou incorporée dans de la nourriture (cakes, biscuits, sucrées...) ou des boissons.

**Le haschisch** est le résultat de la compression en bloc compact de la résine des sommités fleuries des plants de cannabis. Il peut être fumé dans un joint ou une pipe, vaporisé ou ingéré. Il contient généralement plus de composé psychoactif (THC) que la marijuana.

**E**t si on réglementait strictement la vente de cannabis en Belgique? Et si on proposait une offre restreinte de produits de qualité contrôlée pour éviter l'approvisionnement auprès de trafiquants de drogue? Et si on déconnectait les usagers des circuits criminels? Ce n'est pas l'idée d'une bande de zozos soixante-huitards, mais la proposition réfléchiée et étayée que trois universitaires flamands, experts reconnus, ont détaillée dans un livre ("Le cannabis sous contrôle. Comment?") qui paraît ce jeudi.

Le professeur Tom Decorte, criminologue à l'Université de Gand; l'économiste Paul De Grauwe, professeur émérite de la KULeuven, ex-sénateur VLD et enseignant à la London School of Economics et le professeur Jan Tytgat, chef du service toxicologie de la KUL ont élaboré ensemble "le scénario prudent d'une réglementation du marché du cannabis".

Une première phase prévoit une production pour usage personnel, à domicile ou via un "cannabis social club" (lire ci-contre).

### Des profits juteux

Même s'il existe, depuis 2003, une certaine tolérance à l'égard des adultes qui consomment du cannabis (lire épinglé), sur le fond, l'approche belge en matière de drogues reste répressive.

Efficace? Une évaluation menée par les mêmes experts en 2013 montrait déjà clairement que la politique menée n'entraînait pas une diminution de la consommation de cannabis dans la société. Le nombre d'usagers confrontés à une consommation excessive ou dépendante semblait même augmenter.

Pour les trois universitaires, une politique qui tente de restreindre l'offre de cannabis par la répression se heurte à un paradoxe. Plus la répression est forte et parvient à créer la pénurie, plus le prix augmente pour le consommateur et plus les profits grimpent pour les trafiquants. Ce qui augmente le nombre de producteurs et de distributeurs attirés par les gains juteux engendrés par ce marché. De nombreux canaux illégaux voient le jour, que le gouvernement a beaucoup de mal à contrôler. Conséquence : non seulement l'offre ne diminue pas mais

elle se fait dans un contexte criminel.

### Pas de contrôle sur la qualité

Autre conséquence: impossible de contrôler la qualité du cannabis illégal (composition; teneur en tétrahydrocannabinol ou THC, le composé psychoactif; la pureté...). Il peut contenir des champignons actifs, des bactéries, des pesticides... En outre, la

"nederwiet" (l'herbe des Pays-Bas) ou "belgowiet" (de chez nous...) actuelles "contiennent indubitablement

des concentrations de THC beaucoup plus élevées qu'il y a 30 ou 40 ans", relèvent les trois scientifiques. Un effet direct de la politique répressive: les producteurs, qui risquent une arrestation, préfèrent proposer le produit le plus puissant possible...

Bref, la répression "pure" ne résout rien. Ni en termes de santé publique, ni en termes de sécurité. Politiquement, le sujet est délicat. Si les sections jeunes de l'Open VLD, du MR, des écologistes de Groen et d'Ecolo, du SP.A et du PS, de Défi... se montrent assez favorables à un marché réglementé du cannabis (à l'inverse des jeunes du CDH et du CD&V), les aînés sont plus réservés. Quand Maggie De Block, nouvelle

ministre Open VLD de la Santé, avait prudemment avancé, en novembre 2014, que l'idée valait au moins la peine d'être étudiée, elle s'était fait reprendre de volée par Bart De Wever, le patron de la N-VA : "On peut étudier ce que l'on veut, il n'y aura pas de politique de régularisation."

Le bourgmestre d'Anvers a déclaré une guerre totale contre les drogues dans sa ville, souhaitant même l'étendre à toute la Flandre. Dans le chapitre consacré à la politique en matière de drogues de son parti ("De visie van de N-VA"), rédigé en 2016, il est écrit en toutes lettres : "La répression reste un aspect important de la lutte contre les stupéfiants."

"Pas la panacée"

## Trois experts proposent un "scénario prudent" d'une réglementation du marché du cannabis.

### Législation

Une certaine tolérance existe depuis 2003

**Trois grammes au maximum.** La politique belge actuelle est basée sur la répression : la possession ou la consommation de cannabis, substance illicite, est toujours passible de poursuites selon la loi de 1921 sur les stupéfiants, modifiée en juin 2003. Mais pour les adultes, une directive instaure une forme de tolérance : si un majeur se fait pincer avec une quantité maximale de 3

Punt aan de lijn? Pas vraiment pour les trois universitaires qui estiment le moment venu de présenter leur scénario. Il n'est pas inspiré par une attitude permissive, insistent-ils. Il s'agit au contraire d'inscrire la vente de cannabis dans un cadre juridique afin de pouvoir mener des contrôles stricts. "Avec la prohibition, ce sont les criminels qui prennent ces décisions."

Réglementer ne signifie pas davantage approuver ou encourager la consommation de cannabis, ni minimiser les dangers et les risques qui y sont liés, ajoutent-ils. Ce scénario n'est "pas la panacée au problème de la drogue" ; il n'enrayera pas la consommation problématique ou néfaste. Ce modèle se concentre sur la réduction des dommages provoqués par la prohibition et les marchés criminels qui en résultent. Une base "pour un vaste débat sociétal, politique et scientifique", espèrent les auteurs.

→ Tom Decorte, Paul de Grauwe et Jan Tytgat, "Le cannabis sous contrôle. Comment ?", Editions Lannoo Campus. [www.lannooocampus.be](http://www.lannooocampus.be)

grammes de cannabis ou un plant cultivé, la police dresse un PV simplifié qui restera dans un tiroir. Il ne sera en principe pas poursuivi. Sauf s'il consomme en présence de jeunes, sur la voie publique ou dans un festival de musique, par exemple.

### Interdiction maintenue pour les mineurs.

En revanche, si un jeune de moins de 18 ans se fait interpeller en possession de cannabis, la police dresse un procès-verbal qui est d'office transmis au parquet. Pour les mineurs, c'est la tolérance zéro.

## Des "cannabis social clubs" cultiveraient du cannabis exclusivement pour leurs membres

Dans le modèle proposé, tout adulte pourrait cultiver six plants (maximum) de cannabis, strictement pour sa consommation personnelle. Pas question d'en revendre à des tiers (ce serait punissable comme actuellement), ni d'en filer à des mineurs (circonstance aggravante).

Les consommateurs qui ne peuvent ou ne veulent pas cultiver à domicile peuvent confier la gestion de leurs plants à un "cannabis social club". Ces petites associations sans but lucratif, qui doivent être fondées et enregistrées comme ASBL, fonctionneraient

comme des clubs fermés de consommateurs qui cultivent collectivement du cannabis exclusivement pour l'usage personnel de leurs membres.

### 1 Comment ça marche ?

Les "cannabis social clubs" doivent préciser les sites exacts de production et de stockage du cannabis ainsi que les lieux de distribution et, le cas échéant, de consommation.

Il est interdit à ces clubs de faire la publicité de leurs produits ou de promouvoir la consommation de canna-

bis. Pas question, par exemple, d'inclure sur le site Internet que c'est cool de fumer des joints, que ça permet de draguer plus facilement ou que c'est nécessaire pour réussir une "teuf" (fête). Interdiction encore de stratégies marketing par emails ou applications mobiles. Il est aussi exclu d'encourager une consommation immo-dérée ou de donner une image négative de l'abstinence ou de la sobriété. Les "cannabis social clubs" doivent collaborer avec une organisation spécialisée dans la prévention et un service d'aide pour l'usage problématique.

## 2 Qui peut s'affilier?

Pour devenir membre, il faut être âgé de 18 ans minimum et résider en Belgique (pour éviter le tourisme du cannabis en provenance des pays limitrophes). Toute personne qui s'affilie doit remplir un formulaire dans lequel elle déclare connaître les risques et effets néfastes des produits sur la santé.

Chaque club ne peut dépasser le nombre de 250 membres, histoire d'éviter toute dérive commerciale.

## 3 Quelle quantité de cannabis?

Les experts proposent d'imposer aux clubs et aux membres une limite mensuelle de 60 grammes de cannabis par personne. Une quantité maximale suffisamment élevée pour éviter que les membres s'approvisionnent (encore) au marché noir, mais assez modérée pour limiter le risque de revente de ce qui leur revient à des tiers, estiment-ils.

## 4 Comment fixer les prix?

Au marché noir, le prix du gramme tourne autour de 7 euros. Et si des "cannabis social clubs" devaient en proposer à la vente? On peut présumer une baisse de prix, avancent les auteurs. Cela pourrait augmenter le nombre d'utilisateurs. Mais le gouvernement dispose d'une série d'instruments (TVA, accises...) pour limiter la baisse des prix après réglementation du cannabis et atténuer ainsi l'augmentation de consommation, voire l'empêcher totalement. Ils recommandent donc de mener une politique des prix indirecte, en levant des taxes. Soit l'approche appliquée en matière de production et de consommation de tabac.

# Le PS et Ecolo favorables à une réglementation de la vente du cannabis

■ Le MR, le CDH et la N-VA s'y opposent et préfèrent la prévention.

La réglementation stricte de l'usage du cannabis par des majeurs divise les partis politiques de Belgique. Au Nord du pays, la N-VA s'est clairement opposée à une quelconque réforme de la politique répressive actuellement mise en place et se dit "opposée à toute légalisation" du cannabis. Le parti préfère "prévenir que guérir". Il axe sa lutte contre l'usage de drogues sur la prévention et, quand il le peut, sur la répression. De vastes contrôles sont ainsi menés à Anvers.

Une proposition déposée par Ecolo

La position du parti nationaliste flamand est diamétralement opposée à celle du Parti socialiste francophone qui ne verrait sûrement pas d'un mauvais œil une vente réglementée

de cannabis aux personnes majeures.

Pour le PS, "la politique menée actuellement en matière de cannabis est profondément insatisfaisante". Lors du meeting du candidat socialiste à la présidentielle française Benoît Hamon à Bruxelles, le président du PS, Elio Di Rupo, s'était d'ailleurs prononcé à ce sujet: "Comme Benoît [Hamon], je propose que ce soient les pouvoirs publics qui régulent et réglementent la production et la vente de cannabis. Des experts de l'Europe entière [...] nous pressent de prendre des mesures en faveur d'une régulation en matière de cannabis, comme

nous l'avons fait pour le tabac ou l'alcool."

Chez les verts francophones, le débat inspire aussi. Muriel Gerkens, députée fédérale à la Chambre, a d'ailleurs déposé mercredi une proposition de loi visant à réglementer l'usage du cannabis. Il ne s'agit toutefois pas d'appeler à une quelconque promotion de celui-ci. "Bien au contraire, le but recherché est celui d'un meilleur contrôle de sa distribution et de sa production pour ne pas laisser ce marché aux mains d'une criminalité mafieuse."

L'objectif premier de cette proposition est avant tout de protéger la santé des consommateurs. "Nous constatons que les produits vendus en Belgique ont un taux de THC (tétrahydrocannabinol) trop important et que certains plants contiennent des substances toxiques", détaille la députée.

Muriel Gerkens souhaite, comme les chercheurs flamands, que l'Etat mette en place

des lieux de vente où les consommateurs, sous présentation de leur carte d'identité, pourraient acheter à des personnes formées un produit de qualité, contrôlé.

#### Répression et prévention

La proposition a son lot d'opposants dans les rangs du CDH et du MR. Les premiers sont "opposés à la dépénalisation et la légalisation des drogues". Le parti humaniste souhaite, tout comme la N-VA, trouver les moyens nécessaires pour la prévention (via le renforcement des campagnes de prévention dès le plus jeune âge).

Enfin, le MR rejette l'idée d'une dépénalisation des dro-

gues douces "en raison des risques élevés et des effets négatifs pour le consommateur, notamment en ce qui concerne l'assuétude et les comportements à risque. Mais également en raison de la banalisation induite par cette

mesure." Le mouvement réformateur campe sur ses positions et rappelle par ailleurs que, si une politique de tolérance est d'application dans le cadre d'un usage personnel, "le gouvernement fédéral Michel I" a souligné, via l'accord de gouvernement, qu'il avait la ferme intention de mettre fin à cette tolérance pour le cannabis qui existe depuis 2003

en stipulant que la consommation et la détention de drogues dites douces seront donc poursuivies autant chez les mineurs d'âge que chez les plus de 18 ans".

Louise Vanderkelen

Ecolo souhaite que l'Etat mette en place des lieux de vente où les consommateurs non problématiques pourraient acheter du cannabis de qualité.